

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DLH 134 Subvention (15 000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11°).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association la Fédération du Logement de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association la Fédération du Logement de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO